

# Astuce du mois

## Août 2014



### Délai de réception dépassé ... refaire l'évaluation et non l'admission.

Lorsqu'EROS reçoit une évaluation plus de 35 jours après la date d'observation, cette évaluation n'est plus valable (décision de la Commission Technique PLAISIR).

- ⇒ Lorsqu'il s'agit d'une réévaluation, il suffit de refaire l'évaluation avec la transaction « **Changement d'état, à évaluer** ».
- ⇒ Lorsqu'il s'agit d'une admission, il ne faut pas faire une nouvelle fois la transaction « **Admission à signaler** » puisque le résident est déjà inscrit dans l'index des résidents du eFRAN.

Dans ce cas, il faut aussi procéder avec la transaction « **Changement d'état, à évaluer** ».

Remarque : Comme EROS garde en note les admissions refusées, lors de la réception du changement d'état, EROS traitera cette nouvelle évaluation comme une admission.